

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de La Réunion

Saint-Denis, le 31 mars 2016

Service Eau et Biodiversité

12 Allée de la Forêt-Parc de la Providence-
97400 Saint Denis

tel :02 62 94 72 48

**FORMULAIRE DE DECLARATION D'OUVERTURE D'UN
ETABLISSEMENT PROFESSIONNEL DE CHASSE A CARACTERE COMMERCIAL
(Articles R 424-13-1 à 4 du Code de l'environnement)**

A. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Établissement	
Dénomination ou raison sociale	
Adresse du siège	
Type d'établissement <i>(association, société de droit privé, personne physique...)</i>	

Responsable de l'établissement	
Dénomination de la personne morale <i>(le cas échéant)</i>	
Nom et prénoms du responsable	
Adresse postale <i>(si différente de l'établissement)</i>	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Adresse électronique	

Joindre :

- pour les associations : numéro RNA (registre national des associations), déclaration initiale, statuts, règlement intérieur, nombre d'adhérents
- pour les sociétés : extrait Kbis ou extrait d'immatriculation au registre de l'agriculture tenu par la chambre d'agriculture mentionné à l'article L311-2 du code rural et de la pêche maritime

B. DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Date de création	
Commune de localisation	
Références cadastrales	
Superficie totale (ha)	
Superficie ventilée par type de milieu (ha)	- Prairie : - Forêt : - Lande : - Friche : - Broussailles : - Autre (préciser) :

Joindre :

- un plan de localisation sur fond de carte IGN 1/25.000
- un plan de localisation sur fond de carte mixte cadastre/photographie aérienne

C. ACTIVITE ET AMENAGEMENTS CYNEGETIQUES

Origine du droit de chasse dont dispose l'établissement :

- droit de chasse du propriétaire bail de chasse

Si bail de chasse, date de début du bail :

date de fin du bail :

Existence d'un règlement intérieur : Oui Non

Mode de chasse :

Chasse en battue :

- Nombre de chasses organisées annuellement :
- Nombre de participants : Mini : Maxi : Moyen :
- Restriction utilisation type arme, calibre, lunette :
- Distance de tir autorisée : Moyenne : Maxi :
- Durée moyenne d'une battue (heures) :
- Limitation du nombre de prélèvements : par an : par jour : par chasseur :
- Nombre de prélèvements annuel :

Chasse individuelle sélective à l'approche/affût :

- Nombre de chasseurs réguliers : occasionnels :
- Nombre de sorties :
- Chasse à l'arc : Oui Non
- Nombre de prélèvements annuel :

Destination de la venaison : Vente Partage entre participants :

Atelier de découpe : Oui Non

Formation à la découpe : Oui Non

Caractéristiques des clôtures :

- Type :
- Hauteur du grillage (m) :
- Piquets soutien (espacement et matériaux) :
- Fixation complémentaire au sol :
- Renforcement spécifique :
- État général :
- Passage de ravine : Oui Non

Observations sur les clôtures (entretien, chemin de ronde, réparation...) :

Miradors (nombre, hauteur et type) :

Postes de tir et aménagements de tir (nombre et description, angle de tir) :

Joindre :

- copie du bail de chasse le cas échéant

D. GESTION DES ANIMAUX

Liste des espèces dont le lâcher et la chasse sont autorisés :

Effectif estimé des animaux au moment de la déclaration :

	Mâles	Femelles	Faons	Total
<i>Dont reproducteurs</i>				

Origine des animaux : *pour toute nouvelle introduction, remplir le formulaire « demande d'autorisation d'introduction et/ou prélèvement de gibier dans le milieu naturel » dédié (uniquement pour l'espèce Cerf de Java).*

Pour chaque lot d'animaux lâchés depuis la création de la structure (sur une feuille à part):

- Nom et adresse du fournisseur :
- Nombre d'animaux :
- Espèce :
- Date d'achat :
- Date de lâcher :

A noter que le registre d'entrée/sortie (origine des animaux, prélèvements lors de chaque jour de chasse) est obligatoire.

Alimentation :

- aliments (si agrainage ou affouragement) et fréquence d'administration :
- eau (description des équipements) :

Mortalité :

Lutte contre les chiens errants :

- Présence occasionnelle d'animaux errants : Oui Non
- Dégâts occasionnés :
- Méthode de lutte :
- Nombre d'animaux capturés par an :

Observations diverses :

**La présente demande doit être retournée en courrier recommandé avec
accusé de réception à :**

**Préfecture de la Réunion, Direction des relations avec les collectivités
Territoriales et du Cadre de Vie-
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme-
Avenue de la Victoire-97405 Saint-Denis Cedex**

**Pour toute information, vous pouvez contacter la DEAL de la Réunion
Service Eau et biodiversité,
12 allée de la Forêt - Parc de la Providence - 97400 SAINT DENIS
. 02.62.94 72 48 – Fax : 02.62.94.72.55**